

Conseil municipal du 21 février 2014

L'An Deux Mille Quatorze et le 21 décembre, à 20h00,
Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 13 Votants : 13

Présents : Jean-Paul AGERON – Bernard BOUVIER-RAMBAUD -- Mme Dominique CLARIN Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Francine CHENAVAS - Ludovic MARTINEZ - Jacques HABRARD - Cyril MUGUET - François GUIRONNET - François DELBOS et Gérald BERRUYER.

Secrétaire de séance : CHENAVAS Francine

❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 31 janvier 2014.

❖ DELIBERATIONS :

- Approbation du Compte de Gestion 2013 de la commune de Marcilloles.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2013 de la commune de Marcilloles dressé par le Comptable public.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2013 en recettes, en dépenses et en ce qui concerne les opérations d'ordre,

le Conseil Municipal :

DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Vote du Compte Administratif 2013 du BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal,

► Examine le Compte Administratif 2013 du budget principal présenté par Monsieur le Maire,

Section de Fonctionnement :

Recettes : 953 660.32 Euros

Dépenses : 795 636.11 Euros

Excédent : 158 024.21 Euros

+ Résultat de clôture reporté à la fin de l'exercice 2012 : 201 310.40 Euros

= Résultat de clôture 2013 : 359 334.61 Euros.

Section d'investissement :

Recettes : 1 471 358.94 Euros.

Dépenses : 1 644 621.14 Euros

Déficit : 173 262.20 Euros

+ Résultat de clôture reporté à la fin de l'exercice 2012 : 241 873.02 Euros

= Résultat de clôture 2013 : 68 610.82 Euros.

- ▶ APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- ▶ DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Approbation du Compte de Gestion 2013 du lotissement le Chambaran**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2013 du lotissement le Chambaran dressé par le Comptable public.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2013 en recettes, en dépenses et en ce qui concerne les opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal :

DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion du lotissement le Chambaran, dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Vote du Compte Administratif 2013 du LOTISSEMENT « LE CHAMBARAN »**

Le Conseil municipal,

- ▶ Examine le Compte Administratif 2013 du Lotissement le Chambaran présenté par Monsieur le Maire,

Section de Fonctionnement :

Recettes : 310 282.26 Euros

Dépenses : 310 282.26 Euros

Section d'investissement :

Recettes : 260 082.26 Euros.

Dépenses : 260 082.26 Euros

- ▶ APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- ▶ DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Approbation du Compte de Gestion 2013 du Lotissement « Porte des Alpes »**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le compte de gestion final du Lotissement « Porte des Alpes » dressé en 2013 par la Comptable publique, où tous les comptes utilisés sont à zéro, signe que les opérations non budgétaires nécessaires à la clôture du budget annexe ont bien été effectuées dans l'exercice passé.

A la suite de quoi, le Conseil Municipal :

DECLARE, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion du Lotissement « Porte des Alpes » dressé pour l'exercice 2013 par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de ROYBON, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Tour de garde pour les élections municipales du 23 et 30 mars 2014.
- Information concernant la suppression de l'aide du Conseil Général servant à financer le transport des sorties piscine des enfants des écoles de Marcilloles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.